

fié. Je n'ai jamais vu un bill parfait dans toute ma carrière et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'un projet de loi qui est le résultat d'un compromis; cependant, c'est bien là la politique que nous devons tous suivre, si nous voulons arriver à quelque chose ressemblant à l'unanimité ou à des conclusions qui en découlent. A quoi servirait-il de lancer cette mesure dans l'arène sous tout autre forme que celle d'un compromis? Le Gouvernement avait le pouvoir de forcer le Parlement à adopter le texte primitif du présent bill, s'il l'avait désiré; il s'en serait suivi une sérieuse conflagration politique dans les provinces des Prairies qui n'aurait fait aucun bien à tous les intéressés. Voilà pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir d'appuyer le bill ainsi modifié, non pas comme une solution complète à donner au problème, mais comme une amélioration sur l'ancien texte du bill et qui est de nature à améliorer la situation existante. Je vois d'un bon œil la disposition à faire des concessions qui a évidemment fait agir les membres du comité, au cours de toutes les délibérations, et j'estime que je dois accepter le présent bill comme le meilleur qu'il soit possible d'obtenir étant donné le temps limité que nous avons à notre disposition. Il va de soi que si l'on présente d'autres modifications de nature à améliorer la loi, au cours de la discussion en comité général, je me réserve le droit de les appuyer. Il y a lieu de faire observer qu'aucune des parties en cause, qui ont rendu témoignage devant le comité, obtient tout ce qu'elle aurait voulu, mais tous les intéressés voient se réaliser quelques-uns de leurs désirs et voilà l'essence même du compromis. Si j'avais le désir de continuer plutôt à exposer un grief que d'obtenir même un redressement partiel de la situation actuelle, je pourrais moi aussi parler à l'encontre du bill ainsi modifié. Mais ce n'est pas là du tout le désir qui m'anime; je vise au contraire à obtenir la meilleure solution possible, dans les circonstances actuelles, et le seul moyen d'atteindre le but visé, suivant moi, c'est d'appuyer le bill ainsi modifié. Personne n'a le texte primitif du projet de loi par devers lui et personne ne préconise la continuation du programme en vigueur, c'est-à-dire détenir nos stocks de blé. Cette méthode a réussi jusqu'à un certain point pour un temps, mais j'ai toujours pensé que l'on avait confié une tâche impossible à M. McFarland; il devait stabiliser le prix du blé que reçoit le producteur et, d'autre part, écouler notre pleine part de blé en concurrence avec celui des autres pays sans que personne ne perdît un sou par suite de ces opérations. Le bill en discussion vise à améliorer

les conditions d'écoulement de notre blé et, par cette chaude journée de juillet, le commencement des mauvais jours, je ne vois pas pour quelle raison nous continuerions à discuter la mesure; adoptons-le plutôt au plus vite. Tout en me réservant le droit d'approuver d'autres amendements qui, à mon avis, seraient de nature à améliorer la mesure, peu importe de quel côté de la Chambre ils viendront, je n'en dirai pas plus long pour l'instant.

M. GARDINER: Je ne consacrerai que quelques instants à la discussion du bill ainsi modifié par le comité spécial. Je n'ai pas du tout l'intention de m'en tenir au raisonnement qu'a fait valoir l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), mais je désire appeler l'attention du comité sur une déclaration que l'honorable député a faite lors de la discussion du budget; cette déclaration a quelque rapport avec l'échange de gros mots qui s'est produit cet après-midi entre l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) et mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth. Au mois de mars dernier, lorsque mon honorable ami a discuté la partie du budget ayant trait à la situation du blé et aux quantités de blé que détenait M. McFarland en grande partie pour le compte du Gouvernement, il a fait la déclaration suivante que je vais citer et je laisserai au comité le soin de se prononcer sur le pour et le contre de la discussion qui a eu lieu cet après-midi. Cette déclaration se trouve à la page 2288 v.a. du hansard.

L'hon. M. RALSTON: Monsieur le président, je suis prêt à m'en tenir à ce que j'ai dit en toute circonstance, mais je ferai observer d'abord que mon honorable ami va à l'encontre du règlement, car il ne lui est pas permis de faire allusion à un débat antérieur de cette session-ci et en second lieu, qu'aujourd'hui je parlais d'un bill spécifique et non pas du budget. Je ferai observer que la politique que je préconise est celle que comportent les alinéas (b) et (c) de l'article 8 et qui a été agréée par tout le comité.

M. GARDINER: Comme mon honorable ami ne veut pas que je cite un passage de son discours sur le budget...

L'hon. M. RALSTON: Non, je fais simplement observer qu'il viole le règlement. Mon honorable ami connaît les règles.

M. GARDINER: Or, dans la circonstance en question, mon honorable ami appelait l'attention sur l'attitude et la politique du gouvernement d'Argentine par opposition à celles de ce Gouvernement-ci au sujet du blé. Il fit